



Accidents sur des sites Total : la loi des séries...continue...mais était prévisible.

Hier soir, sur sa raffinerie de Gonfreville l'Orcher, Total a encore accusé un nouvel incident : une fuite de pétrole lourd s'est produite dans un bac de rétention qui peut contenir 57.000 m³ de pétrole. Site sur lequel des manquements graves ont été observés dès 2005.

Sans plus attendre, France Nature Environnement demande à ce qu'une action coup de poing soit menée par l'inspection des installations classées sur l'ensemble des sites appartenant à Total en France, ainsi que de ses filiales. La prévention doit être de mise !

Total* est effectivement trop souvent présent à la rubrique des « faits divers ».

- En 2008, une canalisation rouillée de la raffinerie de Donges laisse s'échapper quelques 400 tonnes de fioul lourd dans l'estuaire de la Loire.
- En janvier 2009, un salarié décède d'une intoxication à l'hydrogène sulfuré à la raffinerie de La Mède, suivi quelques jours plus tard par l'accident de la raffinerie près de Dunkerque (un mort, cinq blessés).
- Plus récemment, l'accident de Carling qui a fait 2 morts et six blessés. Site de Carling dont les rejets « accidentels » se suivent et se ressemblent depuis 2005 (voir notre CP d'hier). Hier une fuite de fioul a donc eu lieu sur un site posant déjà problème. Heureusement que l'évènement redouté ne s'est pas réalisé.

Une situation critique depuis 2005

Pour Annie Leroy, de l'association « Ecologie pour le Havre », membre de FNE : *« Ce site de Gonfreville l'Orcher fait l'objet d'une attention particulière de la DREAL, qui a fait état de conclusions édifiante suite à une visite en 2005. A l'époque déjà, la situation était critique et nous avons évité le pire. »*

Voici par exemple des extraits des conséquences possibles, pour l'administration, de la violation des règles de prévention des risques, précisément sur ce site (issu d'un procès verbal du 11 février 2005) : *« Des tests de remplissage des cuvettes à l'eau ont montré...que l'étanchéité exigée...est toujours défailante pour les cuvettes suivantes... »* (dont une fuite a pour cause l'absence de rebouchage d'un trou après des travaux qui datent à l'époque de plus de...3 ans).

L'inspection continue en faisant état de faits aggravants : *« Le peu de réactivité dont a témoigné l'exploitant n'est évidemment pas en rapport avec le potentiel de danger que représente cette unité. Sur le plan technique, la défailance d'une cuvette de*

réétention entraînerait la création d'une nappe (de GPL) libérant un nuage explosible sur une surface trop grande et de fait non maîtrisable. »

En outre, les travaux nécessaires pour garantir la sécurité ne représentent « *que quelques jours de maçonnerie* » et serait « *peu coûteuse financièrement* ».

Repenser la prévention et la politique de groupe de Total

Pour Raymond Léost, administrateur de FNE : « *Sur le plan des écarts à la réglementation, Total est trop souvent présent, ce qui est d'autant plus choquant de la part d'un groupe qui dégage des bénéfiques records au plan mondial. Les choses doivent être repensées dans ce groupe en matière de politique de prévention, sans plus attendre.* »

Au regard de l'ensemble de ces éléments, France Nature Environnement demande à ce que la puissance publique n'attende pas de nouveaux drames et fasse un état des lieux des installations détenues par Total et ses filiales sur le sol français.

* Précision : L'accident de Carling a eu lieu dans un site appartenant à Total Petrochemical France (TPF), ex Atochem, ex ATO fina, distincte de Total Raffinerie (accident de fuite pétrole lourd).